



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note de conjoncture

1^{er} trimestre 2025



Auvergne-Rhône-Alpes

Note de conjoncture régionale

1^{er} trimestre 2025

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

En Bref

En cumul entre janvier et mars 2025, le chiffre d'affaires des entreprises de la région est en baisse de 2,9 % sur un an (-0,8 % au niveau national). L'investissement diminue également (-3 % ; -4,9 % au niveau national). Les créations d'entreprises sont en baisse de 0,3 %. Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+ 12,4 % sur un an dans la région, +12,2 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des cotisations sociales des employeurs privés diminuent de 0,6 point. Les autorisations de construire des logements neufs sont en baisse de 14,2 % mais les mises en chantier dans la région repartent à la hausse sur un an (+ 5,8 %).

L'emploi salarié est en légère baisse au 1^{er} trimestre (-0,2 %). Le taux de chômage augmente de 0,1 point. Le nombre d'inscrits à France Travail en catégorie A, B et C enregistre une hausse (+4,3 %) entre le 4^e trimestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2025, en raison notamment de l'entrée en vigueur de la loi sur le plein emploi et de l'évolution des règles d'actualisation de France Travail. La part des inscrits de longue durée diminue de 1,3 point en raison de l'inscription automatique de nouveaux publics depuis le 1^{er} janvier 2025. En cumul entre janvier et mars 2025, les ruptures de contrats de travail annoncées dans le cadre de licenciements économiques collectifs, notamment de PSE, sont en augmentation sur un an.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) est en hausse de 2,2 % sur un an, tout comme celui des allocataires de la prime d'activité (+2 %).

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : (données cumulées entre janvier et mars 2025)	↘	-2,9 % sur un an
Créations d'entreprises : (T1 2025)	↘	-0,3 % sur un trimestre
Emploi salarié : (T1 2025)	↘	-0,2 % sur un trimestre
Intérim : (T1 2025)	↘	- 0,8 % sur un trimestre
DPAE : (T1 2025)	↗	+ 4,1 % sur un an
Taux de chômage : (T1 2025)	↗	+0,1 point sur un trimestre
Inscrits à France Travail en catégories A, B, C : (T1 2025)	↗	+ 4,3 % sur un trimestre
Revenu de solidarité active (RSA) : (Mars 2025)	↗	+2,2 % sur un an
Prime d'activité : (Mars 2025)	↗	+2 % sur un an

Table des matières

Économie

<i>Pib régional.....</i>	<i>4</i>
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises.....</i>	<i>5</i>
<i>Taux de restes à recouvrer.....</i>	<i>5</i>
<i>Créations et défaillances d'entreprises.....</i>	<i>6</i>
<i>Importations et exportations.....</i>	<i>7</i>
<i>Conjoncture hôtelière.....</i>	<i>8</i>
<i>Conjoncture immobilière.....</i>	<i>9</i>

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim).....</i>	<i>10</i>
<i>Déclarations préalables à l'embauche.....</i>	<i>12</i>
<i>Activité partielle.....</i>	<i>12</i>
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC).....</i>	<i>13</i>
<i>Ruptures conventionnelles individuelles.....</i>	<i>16</i>
<i>Taux de chômage.....</i>	<i>16</i>
<i>Inscrits à France Travail</i>	<i>17</i>

Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité.....</i>	<i>22</i>
---	-----------

Économie

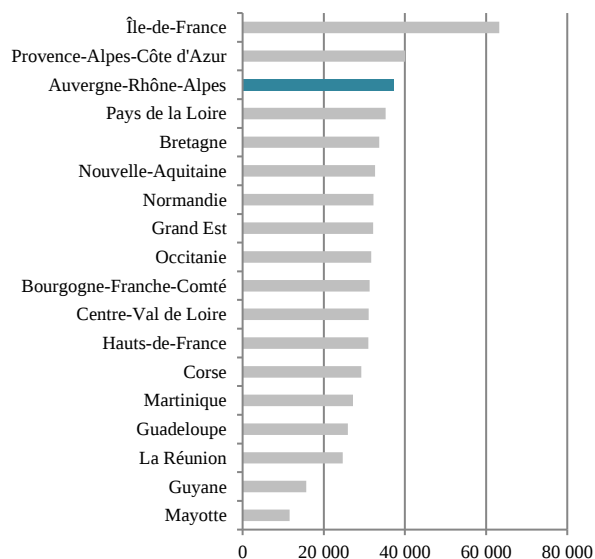
Le Pib régional

Source : Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

Année : 2022

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (304 681 millions d'euros en 2022). Si l'on rapporte le PIB au nombre d'habitants, Auvergne-Rhône-Alpes (37 271 euros) se situe au troisième rang des régions derrière l'Île-de-France (63 256 euros) et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (40 043 euros).

Pib par habitant



Baisse du chiffre d'affaires et de l'investissement des entreprises de la région

En cumul entre janvier et mars 2025, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint 142 204 millions d'euros. Il baisse de 2,9 % sur un an (-0,8 % au niveau national).

Sur un an, le chiffre d'affaires enregistre une hausse dans le transport et entreposage (+3,5 %) et dans l'hébergement et restauration (+3,7%). En revanche, il recule dans les autres secteurs et notamment dans les principaux : -5,5 % dans l'industrie (-1,3 % au niveau national), -5 % dans la construction (-3,6 % au niveau national), et -2,7 % dans le commerce (-2,4 % au niveau national).

L'**investissement** des entreprises privées recule de 3 % dans la région sur un an (-4,9 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2024 (en M€)	Montant 2025 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	146 465	142 204	-2,9%
Dont :			
Industrie manufacturière	35 776	33 794	-5,5%
Construction	11 964	11 360	-5,0%
Commerce	44 827	43 595	-2,7%
Activités financières	9 077	7 873	-13,3%
Transports et entreposages	6 852	7 092	3,5%
Hébergement et restauration	4 213	4 368	3,7%
Total France	1 654 338	1 640 420	-0,8%
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	1 018	987	-3,0%
France	12 818	12 188	-4,9%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 mars

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale.

Baisse du taux de restes à recouvrer sur un an

Fin mars 2025, le taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises soumises au versement de cotisations sociales atteint 5,4 %. C'est pour les travailleurs indépendants classiques hors auto-entrepreneurs que le taux de RAR est le plus élevé (7,6 %).

Le taux de RAR sur l'ensemble du champ baisse de 0,6 point sur un an. Il diminue de 0,3 point pour les entreprises privées, de 0,7 point pour les travailleurs indépendants, de 3,9 points pour les employeurs publics et de 0,1 point pour les particuliers employeurs Urssaf.

Taux de restes à recouvrer en nombre

	Taux de RAR	Évol. 2025/2024
Employeurs Privés	5,2%	-0,3 pt
Travailleurs Indépendants	6,3%	-0,7 pt
TI classiques hors AE	7,6%	-1,4 pt
Auto-entrepreneurs	4,6%	0,4 pt
Autres catégories	2,2%	-0,5 pt
Employeurs Publics	5,2%	-3,9 pt
Particuliers employeurs Urssaf	0,3%	-0,1 pt
Frontaliers suisses	2,2%	0,1 pt
Autres*	5,9%	-0,6 pt
Total	5,4%	-0,6 pt

* Artistes-Auteurs, Laboratoires, Assurés Personnels...

Champ : données arrêtées au 31 mars 2025

Source : Urssaf

Les données de l'Urssaf

Le taux de RAR au titre de l'exercice d'exigibilité est le rapport entre le nombre de cotisants qui présentent un impayé et le nombre total de cotisants devant des cotisations aux organismes de recouvrement.

Baisse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au 1^{er} trimestre 2025, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en baisse (-0,3 % sur un trimestre, comme au niveau national). Dans la région, on en dénombre environ 31 370. Elles sont en baisse tant pour les micro-entreprises (-0,1 %) que pour les entreprises ne relevant pas de ce régime (-0,5 %).

Sur un trimestre, les créations d'entreprises sont en hausse dans l'industrie (+0,2 %), dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration » (+2,4 %) et en baisse dans la construction (-3,8 %) et dans les services (-1,1 %).

Sur un an, les créations d'entreprises diminuent de près de 5 % dans la région (-5,2 % au niveau national).

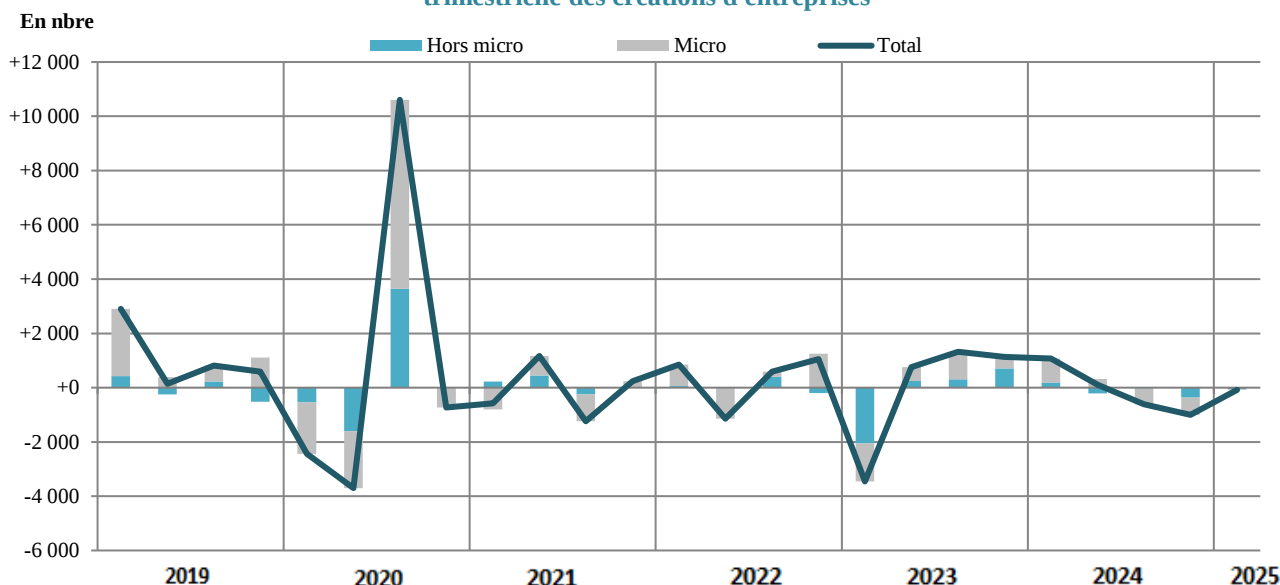
Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	1er Trim. 2024	4ème Trim. 2024	1er Trim. 2025	Trim.	Annuelle
Total régional	32 976	31 458	31 373	-0,3%	-4,9%
hors micro-entrepreneurs	11 431	10 816	10 760	-0,5%	-5,9%
micro-entrepreneurs	21 545	20 642	20 613	-0,1%	-4,3%
Total France	288 399	274 330	273 546	-0,3%	-5,2%
hors micro-entrepreneurs	103 143	97 246	97 771	0,5%	-5,2%
micro-entrepreneurs	185 256	177 084	175 775	-0,7%	-5,1%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS.

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré environ 7 920 entre avril 2024 et mars 2025, soit une hausse de 12,4 % sur un an (+ 12,2 % au niveau national).

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

Baisse des exportations et hausse des importations sur un an

Au 1^{er} trimestre 2025, le montant des **exportations** atteint 17,6 milliards d'euros, soit une baisse de 7,4 % par rapport au 1^{er} trimestre 2024. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 19,7 milliards d'euros. Elles augmentent de 4,1 % sur un an.

La part des **exportations dans le chiffre d'affaires** des entreprises de la région, indicateur fourni par la **DGFiP**, est de 11,6 % en cumulé entre janvier et mars 2025 (-0,4 point sur un an). Elle est de 10,3 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises
Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Baisse de l'activité hôtelière sur un an

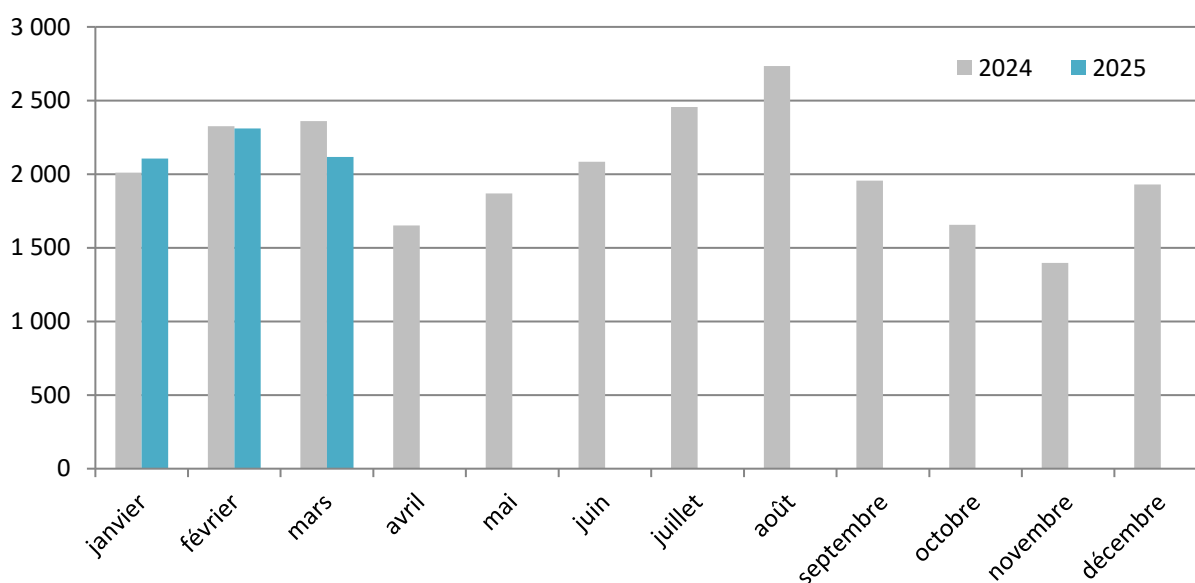
Au 1^{er} trimestre 2025, environ 6,5 millions de nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de 2,4 % sur un an (-2,2 % au niveau national).

Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024	T1 2025
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	6 697	5 606	7 146	4 984	6 533
France	43 030	57 312	66 367	47 751	42 072
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	0,4%	-2,3%	-0,8%	2,2%	-2,4%
France	1,2%	-4,6%	-2,7%	2,4%	-2,2%

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Baisse des autorisations de logements neufs, hausse des mises en chantiers

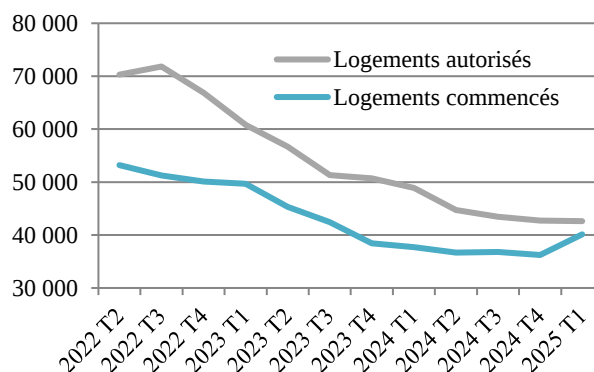
En cumul entre début avril 2024 et fin mars 2025, 42 620 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 14,2 % par rapport à la même période un an auparavant (-8 % au niveau national).

Les autorisations de logements baissent dans tous les départements de la région sur un an (de -1,2 % en Ardèche à -31,2 % dans le Cantal) à l'exception de l'Ain (+17,3 %) et de la Loire (+21,4 %).

Sur la même période, 40 150 **logements ont été mis en chantier**, soit une hausse de 5,8 % sur un an (+1,1 % au niveau national) principalement en raison de l'augmentation des mises en chantier de logements individuels groupés et des logements collectifs. En effet, les logements individuels purs reculent de 20,5 %. Tous types de logements confondus, les mises en chantier sont en hausse dans la plupart des départements mais reculent dans l'Allier, en Ardèche, dans la Drôme, la Loire et en Haute-Loire.

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent environ 4,3 millions de m² entre début avril 2024 et fin mars 2025, soit une baisse de 12,8 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** reculent de 3,7 % sur un an. Il atteint 2,6 millions de m² sur la période.

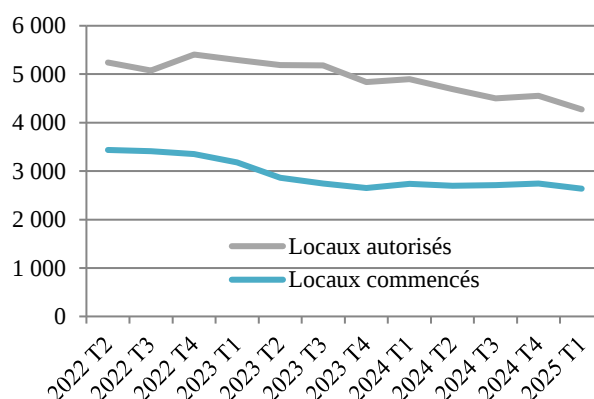
La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

Légère baisse de l'emploi salarié au 1^{er} trimestre 2025

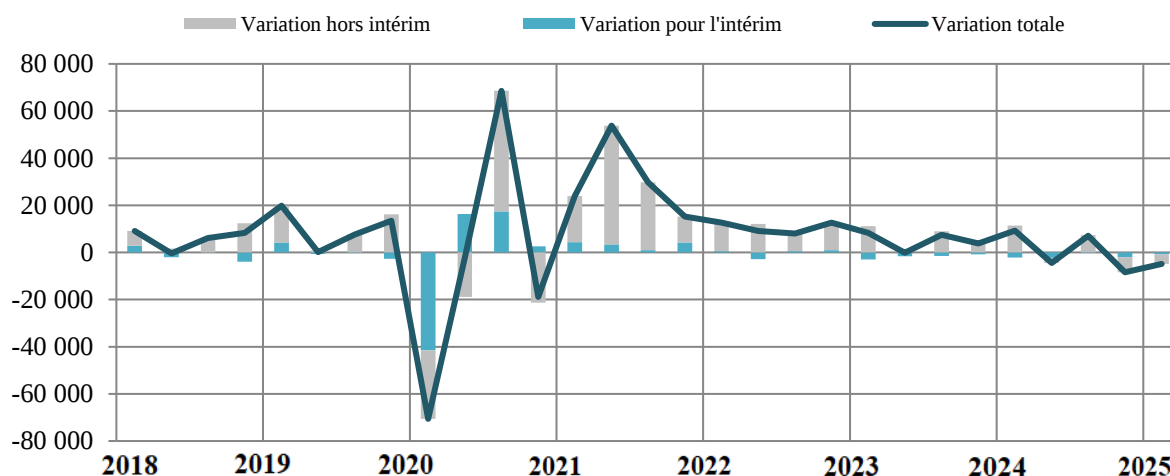
En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est en légère baisse **au 1^{er} trimestre 2025**. Comme au trimestre précédent, il diminue de 0,2 % (- 4 900 emplois) au niveau régional (-0,1 % au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise environ 3 257 800 salariés. L'emploi salarié hors intérim diminue de 4 100 emplois (-0,1 %). L'emploi intérimaire poursuit sa baisse avec un

léger ralentissement par rapport au trimestre précédent (-0,8 % ; -800 unités).

L'emploi salarié recule de 0,2 % dans le secteur privé mais il augmente de 0,1 % dans le secteur public.

Sur un an, l'emploi salarié dans la région diminue de 0,3 %, comme au niveau national hors Mayotte. L'emploi intérimaire baisse de 5 %.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 1^{er} trimestre 2025, l'emploi salarié total est en baisse d'environ 4 900 unités : - 4 100 emplois hors intérim, - 800 emplois intérimaires.

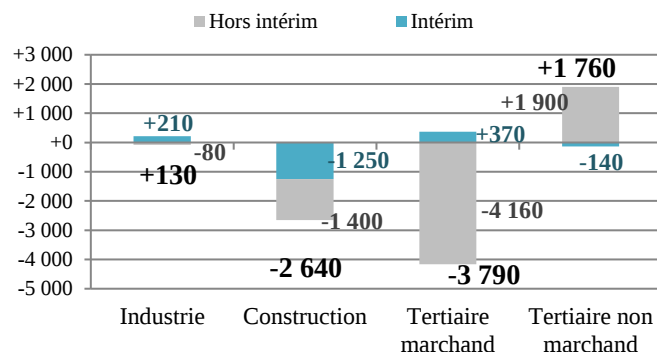
Au **1^{er} trimestre 2025**, l'emploi salarié dans l'**industrie** est relativement stable (+ 130 emplois). Sur un an, il baisse de 0,2 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -1,2 % et 2 %).

Le secteur **tertiaire marchand** est en recul de 0,3 %, avec environ 3 790 emplois en moins (-4 160 emplois hors intérim, +370 emplois intérimaires). Sur un an, les effectifs reculent encore davantage (-0,7 %).

L'emploi salarié augmente de 0,2 % dans le **tertiaire non marchand** sur un trimestre et de 0,4 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2024 T1	2024 T4	2025 T1	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	27 200	28 300	28 000	-1,3%	2,7%	1,1%
Industrie	549 100	548 000	548 100	0,0%	-0,2%	6,9%
Construction	215 100	213 300	210 700	-1,2%	-2,0%	8,3%
Tertiaire marchand	1 482 400	1 476 500	1 472 700	-0,3%	-0,7%	2,9%
Tertiaire non marchand	994 600	996 500	998 300	0,2%	0,4%	0,6%
Total régional	3 268 500	3 262 700	3 257 800	-0,2%	-0,3%	3,2%
Dont : Intérim	106 300	101 700	100 900	-0,8%	-5,0%	
Hors intérim	3 162 200	3 161 000	3 156 900	-0,1%	-0,2%	
Dont : Secteur privé	2 591 800	2 582 400	2 576 800	-0,2%	-0,6%	
Secteur public	676 700	680 400	681 000	0,1%	0,6%	
Total France (Hors Mayotte)	27 129 800	27 056 900	27 036 000	-0,1%	-0,3%	3,1%

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

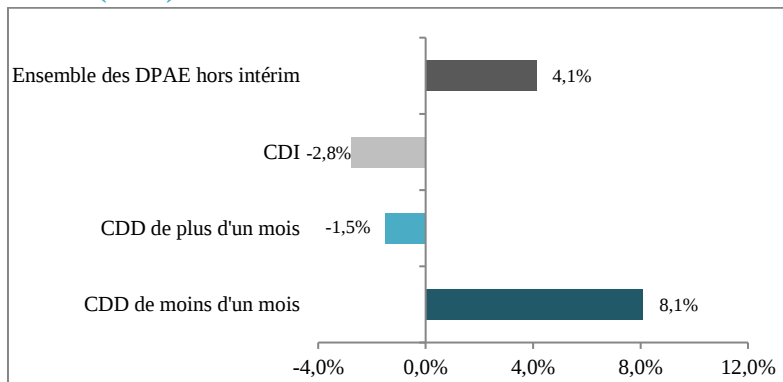
* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur un an

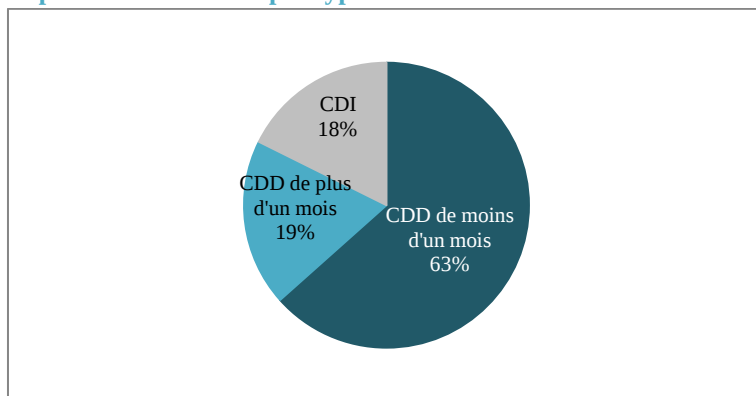
Au 1^{er} trimestre 2025, on dénombre environ 801 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente de 4,1 % sur un an. Cette hausse ne concerne que les CDD de moins d'un mois (+ 8,1 % sur un an). En effet, les CDD de plus d'un mois et les CDI baissent respectivement de 1,5 % et de 2,8 %. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (82 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (63 %).

Le secteur tertiaire, qui totalise 93 % des embauches, progresse fortement (+ 4,9 %). À l'inverse, les déclarations d'embauche des secteurs de la construction et de l'industrie diminuent sur un an (respectivement -4,6 % et -3,3 %).

Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Urssaf
Données CVS – 1^{er} trimestre 2025

Près de 6 000 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 3^e trimestre 2024

Au 3^e trimestre 2024, en Auvergne-Rhône-Alpes, 5 945 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 522 960 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (13,8 % du total France entière), la région se situe au 3^e rang, après le Grand-Est (18,3 %) et les Hauts-de-France (15,3 %). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 87 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 3^e trimestre 2024.

Les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés par la DARES, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

Ruptures collectives : hausse des licenciements économiques collectifs, notamment des PSE

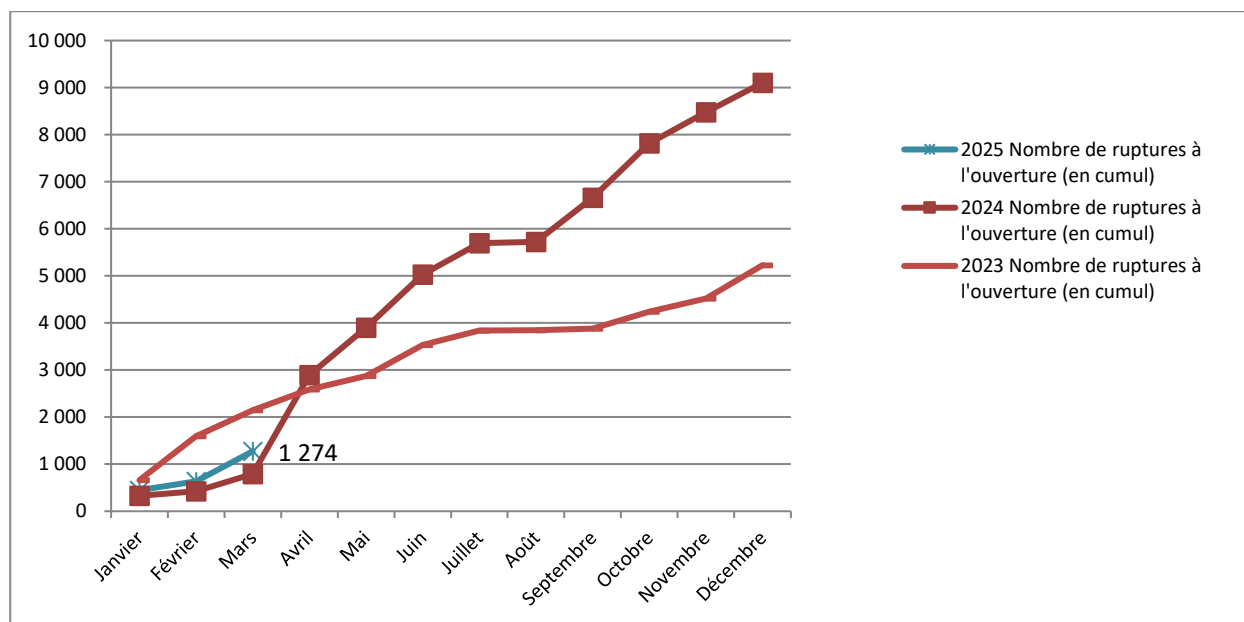
Entre le 1er janvier et le 31 mars 2025, 39 PSE impactant des établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été initiés. Le nombre de ruptures de contrats évalué au moment de l'ouverture des dossiers (avant la phase de négociation) s'élève à 1 274 (+60% sur un an). Environ 17 % des ruptures ont été validées à ce stade par l'administration.

Concernant les ruptures hors PSE, on dénombre 475 dossiers relatifs à des licenciements économiques de moins de 10 salariés (1 503 ruptures notifiées ; +21% sur un an), et 60 dossiers concernant des licenciements économiques de 10 salariés ou plus (974 ruptures à l'ouverture sur un an ; +49% sur un an).

Sur la même période, le nombre de RCC reste très faible.

N.B. : ces chiffres sont à considérer avec prudence. Seuls le nombre de ruptures à la demande (pour les PSE, RCC et LICEC de 10 salariés ou plus) et le nombre de ruptures notifiées dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés donnent une estimation précise du nombre de ruptures de contrat effectivement envisagées par les employeurs à l'issue du processus de négociation puis de validation par les DR(I)EETS. En attendant la consolidation du nombre de ruptures à la demande (vers la fin de l'année en cours et le début de l'année suivante), le nombre de ruptures à l'ouverture constitue l'indicateur le plus adapté pour un suivi mensuel.

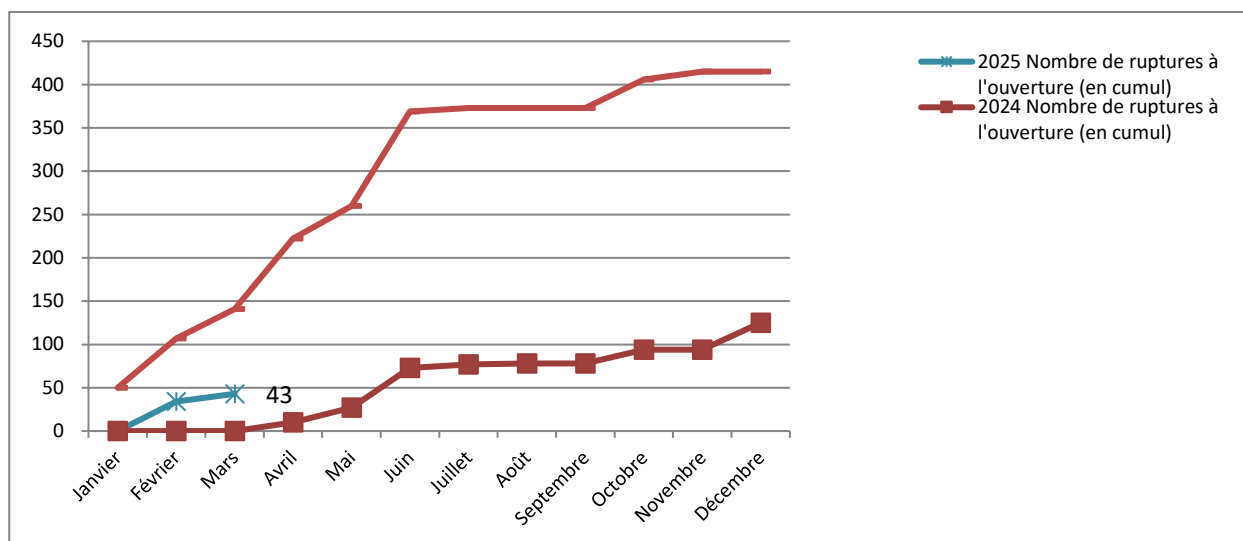
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

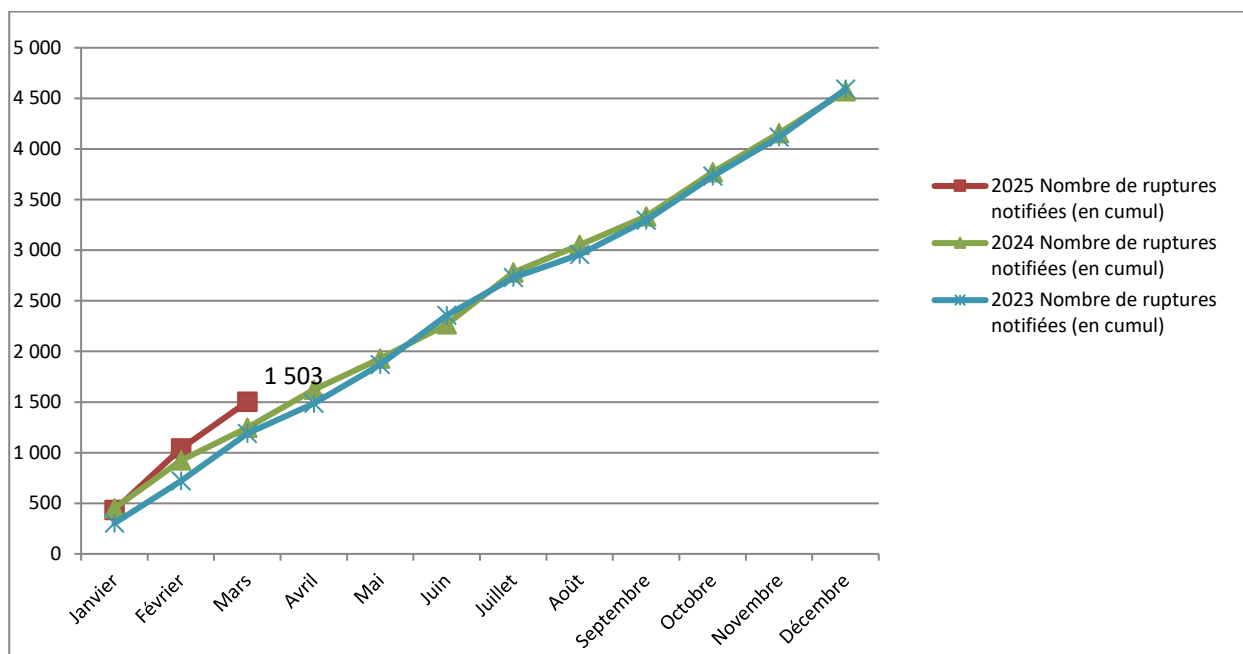
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

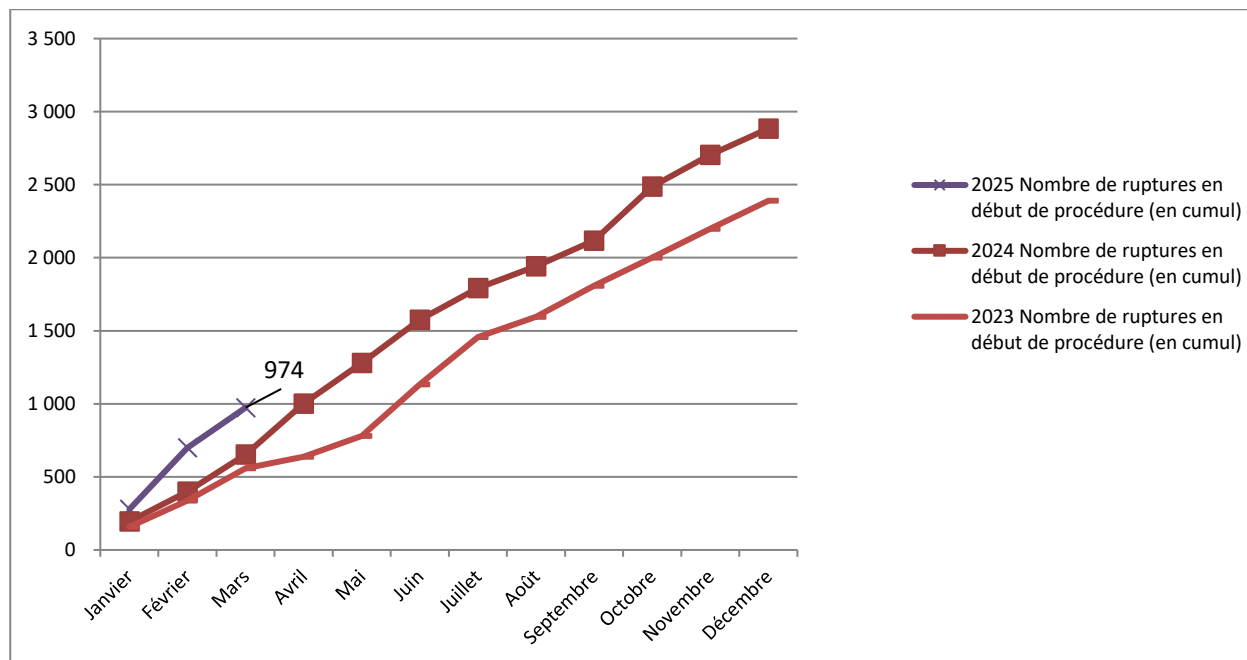
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

- toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

- toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

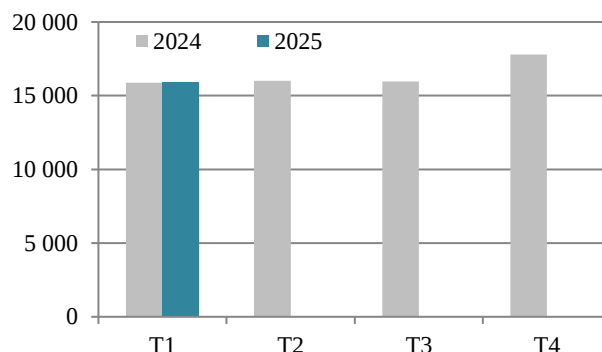
Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en hausse sur un an

Au 1^{er} trimestre 2025, 15 912 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 0,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2024. Par ailleurs, ce trimestre, 0,9 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,8 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées diminuent de 1,1 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



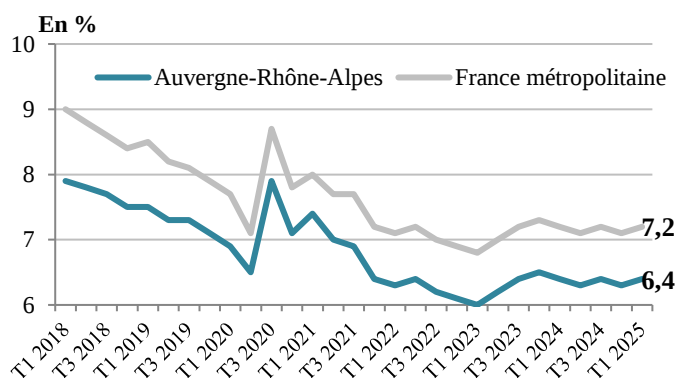
Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Légère hausse du taux de chômage au 1^{er} trimestre 2025

Au 1^{er} trimestre 2025, le taux de chômage de la région Auvergne-Rhône-Alpes augmente de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,4 %. Il reste inférieur de 0,8 point à celui de la France métropolitaine (7,2 % ; +0,1 point sur un trimestre également). La région Auvergne-Rhône-Alpes passe du 3^e au 4^e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Bretagne et Pays-de-la-Loire (6 %) et Corse (6,3 %).

Sur un an, le taux de chômage stagne dans la région et en France métropolitaine.

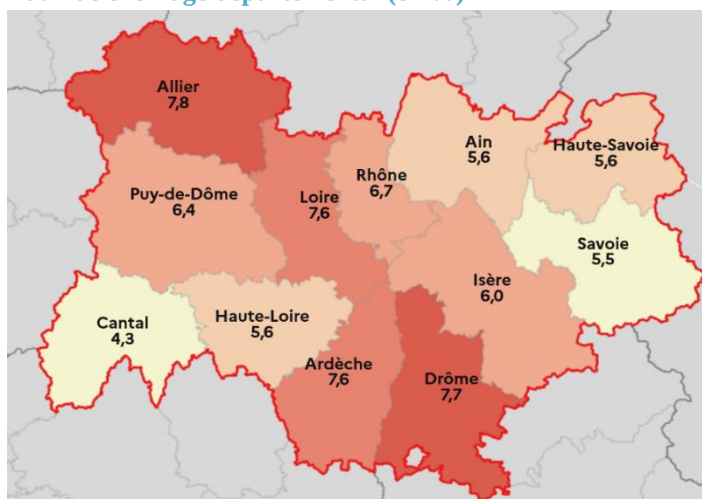
Taux de chômage trimestriel (en %)



Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,3 % dans le Cantal à 7,8 % dans l'Allier. Il augmente dans la quasi-totalité des départements de la région, en particulier dans le Rhône (+0,2 point) et en Savoie (+0,3 point). Il stagne dans l'Allier et en Ardèche.

Sur un an, il recule dans l'Allier, en Isère, dans le Puy-de-Dôme (-0,1 point), la Drôme (-0,3 point) et en Ardèche (-0,4 point). Il augmente en Savoie (+0,1 point) et dans le Rhône (+0,2 point). Il est stable dans les autres départements.

Taux de chômage départemental (en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés
Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à France Travail.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de France Travail par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à France Travail notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

L'application de la loi pour le plein emploi et l'évolution des règles d'actualisation conduisent à une augmentation forte du nombre d'inscrits à France Travail au 1^{er} trimestre 2025 (cf. pages 20-21)

Ce trimestre, les chiffres des inscrits à France Travail sont sensiblement affectés par deux effets, outre l'effet proprement conjoncturel (qu'il n'est pas encore possible d'estimer au niveau régional, à ce stade) :

- *Celui de la loi pour le plein emploi (inscription systématique à France Travail des demandeurs et bénéficiaires du RSA, des jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et des personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi)*
- *et celui de l'évolution des règles d'actualisation à France Travail, pour partie amorcée fin 2024 (encadré).*

Compte tenu de ses effets cumulés, en Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de personnes inscrites à France Travail et n'ayant exercé aucune activité (catégorie A) est ainsi en forte augmentation au **1^{er} trimestre 2025** (+ 8,5 %, contre +8,7 % au niveau national) : il s'établit en moyenne sur le trimestre à 358 770. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente encore davantage (+13 % dans la région ; +12,8 % au niveau national).

Si l'on neutralise en partie les effets de la loi et que l'on tente de se rapprocher du champ du **4^e trimestre 2024**, cette évolution est moindre. Ainsi, hors bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et jeunes en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), en contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ), le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A croît de 4,8 % ce trimestre et de 8,8 % sur un an.

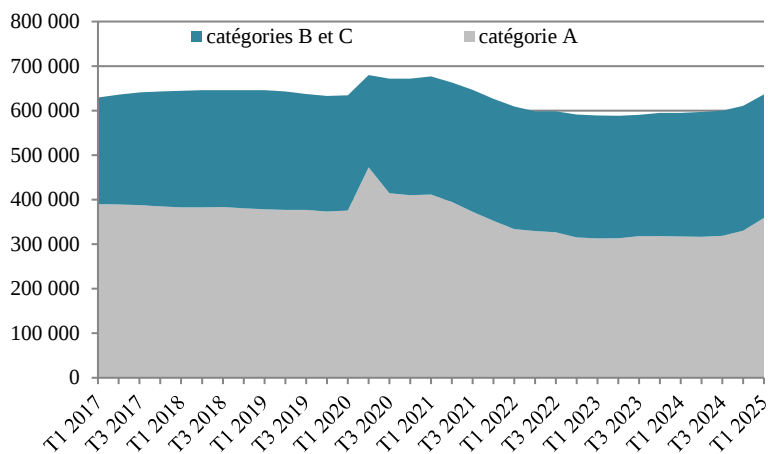
Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, prenant en compte, en plus, les personnes qui cumulent emploi et chômage (catégories B et C) est en hausse plus modérée : on en dénombre 636 220 au **1^{er} trimestre 2025** (+4,3 % ; +4,5 % au niveau national). **Sur un an**, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C s'élève à +6,9 % (+6,4 % au niveau national).

Comme pour la catégorie A, si l'on neutralise en partie les effets de la loi et que l'on tente de se rapprocher du **champ du 4^e trimestre 2024**, la hausse du nombre de personnes inscrites en catégorie A, B, C hors bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et jeunes en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), en contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) est ramenée à + 1,9 % sur le trimestre et à +4,5 % sur un an.

Les **catégories B, C** (regroupées) diminuent de 0,8 %. Au **1^{er} trimestre 2025**, elles représentent 43,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, soit 2,2 points de moins qu'au trimestre précédent, du fait de l'inscription en catégorie A de plusieurs personnes ayant pourtant travaillé au cours du mois et qui devraient théoriquement se retrouver en catégorie B ou C.

Sur un an, les catégories B, C regroupées sont stables.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC

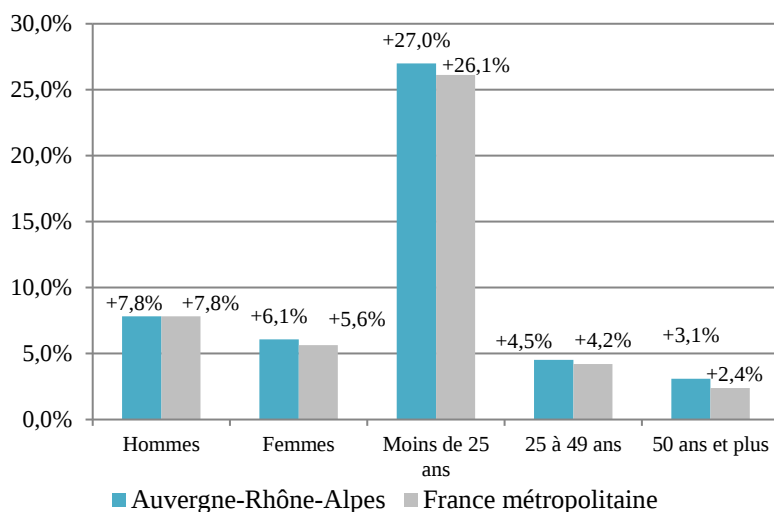


Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

La demande d'emploi des **catégories ABC** dans la région augmente davantage pour les hommes (+7,8 %) que pour les femmes (+ 6,1 %) par rapport au **1^{er} trimestre 2024**.

Du fait de l'intégration des jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, c'est chez les moins de 25 ans que le nombre de personnes inscrites en catégorie ABC augmentent le plus **sur un an** (+27 %). Il augmente de 4,5 % ce trimestre pour les 25-49 ans et de 3,1 % pour les 50 ans et plus.

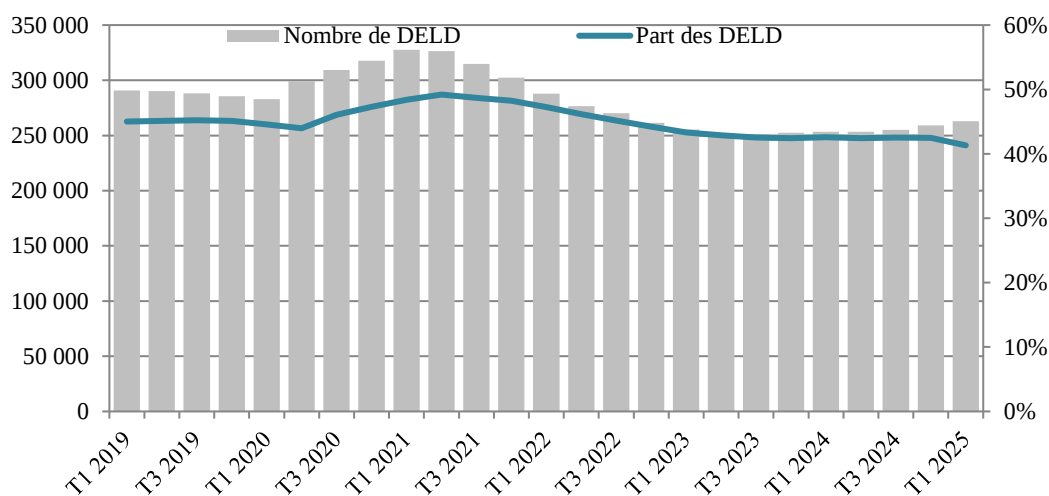
Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 3,7 % sur un an. Au **1^{er} trimestre 2025**, la part des demandeurs d'emploi de longue durée est de 41,3 %, soit 1,3 point de moins qu'un an auparavant. Cette baisse est en partie due à l'inscription automatique des nouveaux publics concernés par la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi à compter du 1^{er} janvier 2025 (bénéficiaires et demandeurs du RSA, jeunes suivis par les missions locales, personnes en situation de handicap suivies par les CAP Emploi). Autre conséquence notable, la durée médiane d'inscription sur les listes de France Travail est également en baisse sur un an : 207 jours au **1^{er} trimestre 2025**, soit 44 jours de moins qu'au **1^{er} trimestre 2024**.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T1 2025, on dénombre en moyenne 262 890 inscrits à France Travail en catégorie ABC inscrits depuis plus d'un an, soit 41,3 % de l'ensemble des inscrits à France Travail en catégorie ABC.

Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories statistiques d'inscrits à France Travail :

Depuis 2009, la Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- **catégorie A** : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- **catégorie C** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- **catégorie D** : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi;
- **catégorie E** : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- une **catégorie F**, qui réunit les personnes les plus éloignées de l'emploi qui sont orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- une **catégorie G**, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation. Ces deux catégories ne sont présentées qu'en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Impact de la loi pour le plein emploi

Cette publication est la première depuis la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi sont systématiquement inscrits à France Travail. Pour tenir compte de ces évolutions, deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

Au 1^{er} trimestre 2025, on dénombre ainsi 2 343 personnes inscrites en catégorie F et 72 808 personnes inscrites en catégorie G en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'intégration des personnes bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), des jeunes en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), en contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) et des personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi cumulées aux modifications des règles d'actualisation ont un impact très significatif à la hausse sur le nombre de personnes inscrites à France Travail en catégorie A, B, C entre le 4^e trimestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2025.

Impact des évolutions des règles d'actualisation de France Travail

Par ailleurs, depuis octobre 2024, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements dans les règles d'actualisation :

- Une évolution du formulaire d'actualisation déployée au mois de novembre 2024 continue de s'appliquer aux événements déclarés à partir d'octobre 2024. Les personnes inscrites en cours de mois ne peuvent plus déclarer une activité exercée dans le mois si elle est antérieure à leur inscription. Cette évolution conduit à augmenter le nombre d'inscrits en catégorie A, en réduisant d'autant le nombre d'inscrits en catégories B et C, sans modifier le nombre total d'inscrits en catégorie A, B, C en octobre et novembre 2024. Le mois de septembre 2024 n'étant pas impacté, cette évolution a un effet (léger) sur le nombre d'inscrits en catégorie A, B, C entre le 4^e trimestre 2024 et le 1^{er} janvier 2025.

- En outre, depuis janvier 2025, tant qu'elles ne signent pas leur contrat d'engagement, les personnes qui s'inscrivent à FT et qui n'ont pas de droits à indemnisation n'ont pas à s'actualiser. Elles sont alors inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Cela a un impact à la hausse sur le nombre d'inscrits en catégorie A, à la baisse sur le nombre d'inscrits en catégories B et C (étant dispensés d'actualisation, ces nouveaux inscrits non indemnissables ne déclarent pas d'activité réduite) et à la baisse sur le nombre de sorties des listes. Cette évolution a donc un effet à la hausse sur le nombre d'inscrits en catégorie A, B, C entre le 4^e trimestre 2024 et le 1^{er} janvier 2025.

Estimation de l'impact de la conjoncture sur le nombre d'inscrits à France Travail

Pour le 1^{er} trimestre 2025, la Dares a pu estimer l'évolution en neutralisant les effets de la loi pour le plein emploi et l'évolution des règles d'actualisation au niveau national. Le nombre d'inscrits évoluerait ainsi de +0,8% pour la catégorie A et de +1,3% pour les catégories A, B, C au 1^{er} trimestre 2025. Cette estimation au niveau régional n'est pas assez robuste pour être diffusée.

Prestations sociales

Augmentation sur un an du nombre d'allocataires du RSA, des allocataires de la prime d'activité et des bénéficiaires de l'ASS

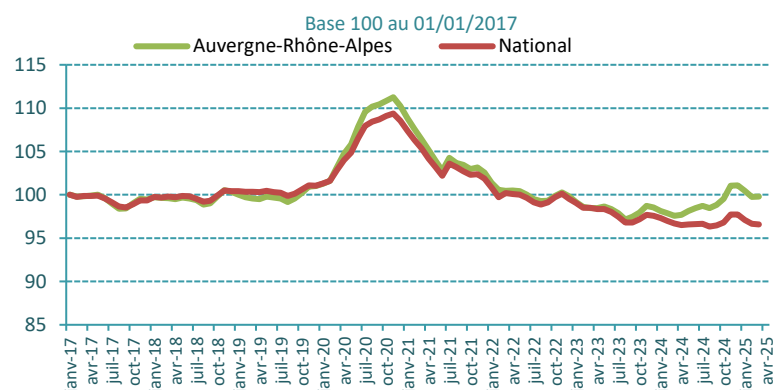
Fin mars 2025, on dénombre 157 410 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en hausse de 2,2 % sur un an.

Fin février 2025, la région compte environ 15 478 bénéficiaires de l'allocation du contrat d'engagement jeune (CEJ), soit une baisse de 15,6 % sur un an. Ce dispositif a été mis en place le 1^{er} mars 2022, en remplacement de la **garantie jeunes**.

Fin février 2025, 25 460 personnes bénéficient de **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une augmentation de 12,8 % par rapport à février 2024.

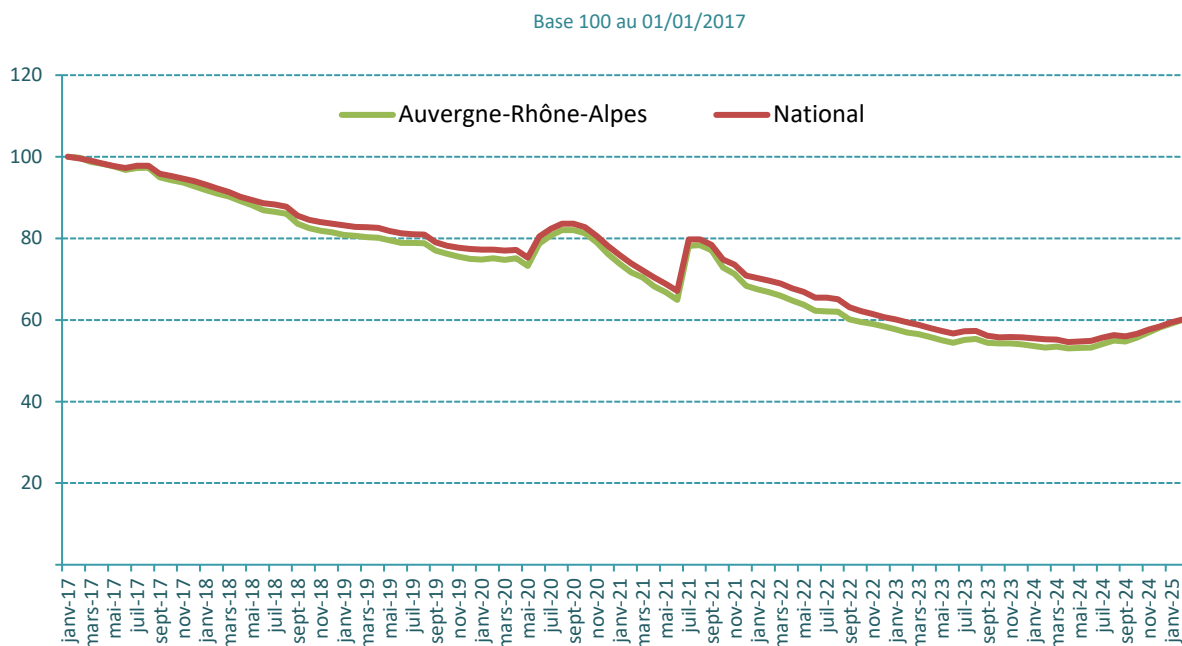
Fin mars 2025, on dénombre 523 500 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit hausse de 2 % par rapport à mars 2024.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



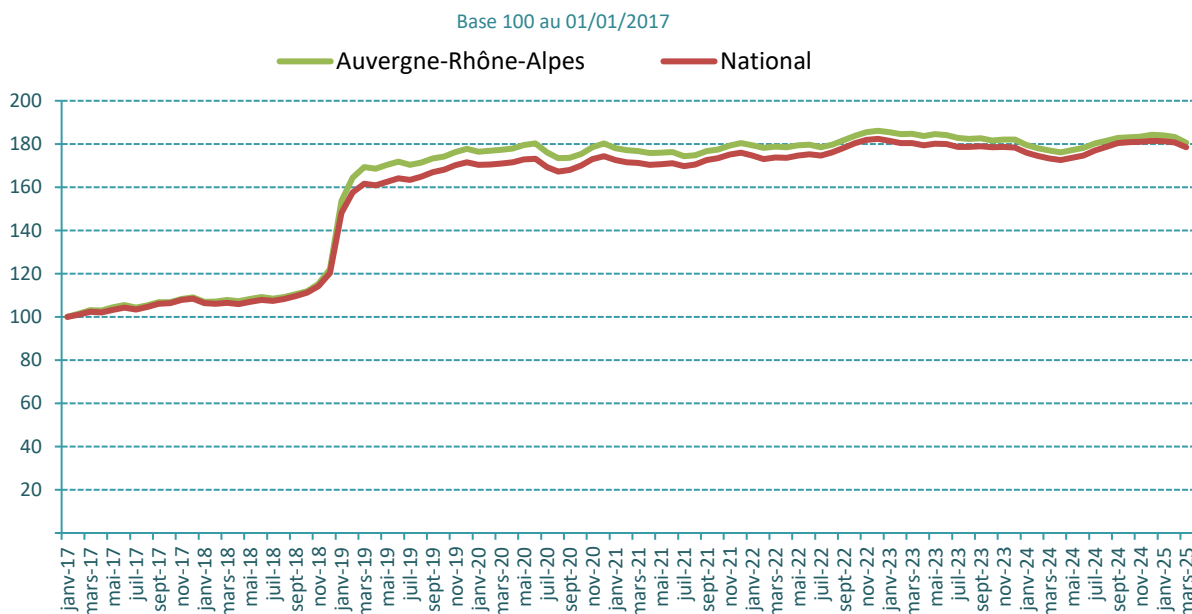
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active** (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique** (ASS) est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1^{er} mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

La prévention de la désinsertion professionnelle dans les services de prévention et de santé au travail interentreprises d’Auvergne-Rhône-Alpes– GRAFF Didier (DREETS ARA), juillet 2025

Etude sur la situation des jeunes de 16 à 25 ans en Ardèche– GALMES Anne-Lise (DREETS ARA), juin 2025

Le logement adapté en Auvergne-Rhône-Alpes – GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), avril 2025, avril 2025

Mixité dans la filière bois en Haute-Loire et dans le Puy de Dôme en 2020 – SEON Martial (DREETS ARA), avril 2025

Panorama statistique 2023 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), septembre 2024

Jeunes inactifs ou au chômage : cinq profils, une forte influence des conditions familiales – ANTOINE Patricia, PRIVAS Christophe (INSEE), SEON Martial, VAN PUymbroECK Cyrille (DREETS ARA), BLONDON Alexandre (France Travail ARA)

La situation des demandeurs et demandeuses d’emploi relevant du RSA en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 – GALMES Anne-Lise (DREETS ARA)

Les personnes de 50 ans et plus dans le Rhône au regard de l’emploi– JAKSE Christine (DREETS ARA), mai 2024

L’insertion professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes des stagiaires de la formation professionnelle 6 à 9 mois après leur sortie de formation – SEON Martial (DREETS ARA), mars 2024

Chiffres clés :

Taux de chômage régional et départemental au 1^{er} trimestre 2025 – DREETS ARA, juillet 2025

Emploi salarié régional et départemental au 1^{er} trimestre 2025 – DREETS ARA, juillet 2025

Inscrits à France Travail en Auvergne-Rhône Alpes et dans ses départements, 1^{er} trimestre 2025, DREETS ARA –France Travail, avril 2025

Directeur de la publication : Georges MARTINS-BALTAR

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution d'Aline SHELTON
(DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

